

SITUATION AU REGARD DE L'IMPOT SUR LE REVENU	ADRESSE DE RETOUR DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE ( <i>Joindre impérativement une copie du dernier avis d'imposition sur vos revenus dans son intégralité. L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61 €, soit le montant total avant crédit d'impôt</i> ) <input type="checkbox"/> IMPOSABLE ET BENEFICIAIRE DE L'APA	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DPA/SISDPA 2 AVENUE DU PARC CS 20201 95032 CERGY PONTOISE CEDEX MAIL : <a href="mailto:teleassistance@valdoise.fr">teleassistance@valdoise.fr</a>
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE ET NON BENEFICIAIRE DE L'APA ( <i>Ne pas transmettre votre avis d'imposition à la société VITARIS</i> )	VITARIS 12 CHEMIN DU MOULIN BASSET 93200 SAINT DENIS TEL : 01 30 56 43 90 MAIL : <a href="mailto:teleassistance95@vitaris.fr">teleassistance95@vitaris.fr</a>

**DISPOSITIF(S) SOLLICITE(S)**

<input type="checkbox"/> <b>Téléassistance</b>	<input type="checkbox"/> <b>Boîte à clé *</b>
<input type="checkbox"/> <b>Détecteur d'inactivité *</b>	<input type="checkbox"/> <b>Chemin lumineux *</b>

\* Non pris en charge par le Département

**COORDONNEES DU BENEFICIAIRE**

Madame       Monsieur       **Demande urgente**

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../..... Téléphone du bénéficiaire : ...../...../...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : 95..... Ville : .....

**PERSONNE(S) A CONTACTER**

POUR LE RENDEZ-VOUS	EN CAS DE PROBLEME CONSTATE
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Lien avec le bénéficiaire (famille, ami(e) voisin(e)) : .....	Lien avec le bénéficiaire (famille, ami(e) voisin(e)) : .....
Téléphone : ...../...../...../...../.....	Téléphone : ...../...../...../...../.....

**OBSERVATIONS**

.....

.....

.....

**Après acceptation du dossier, la société de téléassistance Vitaris vous contactera.**

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et de conservation de mes données personnelles (1) cf détails au verso.

Date : ...../...../..... Signature du bénéficiaire :

# PRESTATIONS DE TELEASSISTANCE

Le dispositif de téléassistance permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage si besoin. Ce service propose également le détecteur de chute, sans surcoût.

De façon complémentaire, vous pouvez bénéficier si vous le souhaitez d'une assistance psychologique temporaire, pour une écoute et un soutien. Ce service est assuré par des psychologues.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, vous pouvez accéder à des prestations domotiques payantes (chemin lumineux, détecteur d'inactivité, boîte à clé).

## CONDITIONS DE L'AIDE :

Le dispositif de téléassistance s'adresse aux :

- Personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans le Val d'Oise
- Personnes en situation de handicap résidant dans le département du Val d'Oise, qui justifient d'une carte d'invalidité en cours de validité (quel que soit l'âge de la personne).

## COÛT DES PRESTATIONS ET MONTANT DE L'AIDE (2) :

### • **Téléassistance :**

➤ Si vous êtes non imposable sur le revenu : Prise en charge de l'abonnement mensuel par le Département (7,39 € par mois par abonné).

➤ Si vous êtes imposable sur le revenu : 7,39 € par mois à régler auprès de la société VITARIS. (7.39€ par mois si vous êtes bénéficiaire APA, et 7.55€ dans le cas contraire)

*Pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), cette prestation est pour partie prise en charge dans le plan d'aide APA, avec application du ticket modérateur.*

### • **Service de soutien psychologique (pour une durée de 1 à 3 mois) :**

➤ Prestation proposée dans le cadre de l'abonnement mensuel à la téléassistance, sans surcoût.

### • **Autres prestations possibles, à payer directement auprès de Vitaris :**

Boîte à clés, chemin lumineux, détecteur d'inactivité etc ... (renseignements au 01 30 56 43 90).

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Formulaire de demande d'installation
- Photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance ou livret de famille - ressortissants hors Union européenne : copie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité)
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus **en intégralité** (uniquement si vous êtes non imposable)
- Carte d'invalidité en cours de validité pour les personnes en situation de handicap

(1) Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par le Département du Val d'Oise dans le cadre d'une mission d'intérêt public de gestion de la téléassistance. L'ensemble des réponses demandées dans le questionnaire sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité d'instruction du dossier. Les destinataires de vos données sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ainsi que le prestataire de la téléassistance. Vos données seront conservées et sécurisées pendant toute la durée de la téléassistance puis pendant une année après désinscription.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles ainsi qu'un droit d'opposition et à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer vos droits, vous pouvez effectuer votre demande auprès du Délégué à la protection des données du Département par voie électronique en envoyant un courriel à [dpd@valdoise.fr](mailto:dpd@valdoise.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données - Département du Val d'Oise - 2 avenue du Parc - CS 20201 Cergy - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Si après avoir contacté le Département, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

(2) Tarifs au 1<sup>er</sup> août 2023, révisé annuellement au 1<sup>er</sup> août chaque année.